

# CATALOGUE DE FORMATIONS

**Qualiopi**  
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie d'actions suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



**Secouristes Français**

**Croix Blanche**

| COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS



#### PRÉREQUIS :

- Aucun

#### PUBLIC :

- Être âgé au minimum de 16 ans

#### DURÉE :

- 35 heures de face à face pédagogique (hors pauses)

#### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE :

- Programme établi par l'équipe pédagogique nationale de la FSFCB
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation
- Étapes de progression pédagogique (Activités de découverte, d'apprentissage et d'application)
- Exercices pratiques
- Formation dispensée par 2 formateurs titulaires d'un certificat de compétences en premiers secours

*Selon l'arrêté du 21 décembre 2020*

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Moyens vidéo
- Matériels divers pour les exercices pratiques
- Mannequins, défibrillateurs
- Maquillage pour simulations
- Matériels divers de simulation
- Fiche de suivi individuelle

#### ÉVALUATION :

- Mises en situation débriefées certifiantes
- Cas concrets
- Questionnaires
- Évaluation certificative

#### VALIDITÉ :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation à l'enseignement PSE 1
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche

#### DESCRIPTIF

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant être titulaire du PSE 1 qui souhaite tenir la fonction de Secouriste.

#### OBJECTIF :

A l'issue de la formation, les stagiaires auront les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe constituée, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

#### PROGRAMME DE LA FORMATION :

- D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
- De réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
  - Victime d'une obstruction des voies aériennes ;
  - Victime d'un saignement abondant ;
  - Victime ayant perdu connaissance ;
  - Victime en arrêt cardiaque ;
  - Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
  - Victime présentant un malaise ;
  - Victime présentant un traumatisme des membres ou de la peau.
- D'assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
- D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

#### COÛT DE LA FORMATION :

À partir de 350 € par personne.